

CONNAISSANCES TRADITIONNELLES : DÉVELOPPEMENT, TRANSMISSION ET PROTECTION

## L'application du protocole de Nagoya en Nouvelle-Calédonie



## Subama Mapou, une jeune Kanak passionnée par les savoirs traditionnels sur les plantes

Subama Mapou est une jeune Kanak originaire de la tribu d'Unia, de la chefferie Djawari, du Sud de la Nouvelle-Calédonie dont la langue vernaculaire est appelée « Naa Vuunya ».



Issue d'une famille pluriethnique mêlant la culture kanake, japonaise et indienne, Subama Mapoua été amenée à s'intéresser aux vertus des plantes médicinales. Dans un contexte où la transmission des savoirs « des anciens » est souvent orale, elle a pu être initiée très jeune à ces connaissances notamment auprès de son arrière-grand-père Ouma Mapou, tradi-praticien âgé de 109 ans.

Elle s'est engagée auprès de sa famille à poursuivre ses études pour que les savoirs traditionnels soient reconnus, protégés, transmis et valorisés dans le respect des personnes détentrices de ces savoirs. Elle a ainsi mené des études universitaires de biologie des plantes (licence de biologie et master de biologie des plantes et des micro-organismes à l'Université de Montpellier). Subama Mapou a publié deux mémoires : « Potentialité de la médecine traditionnelle kanak en Nouvelle-Calédonie dans le domaine de l'aromathérapie » et « Etude ethnobotanique sur les plantes médicinales en pays Vuunya avec forte potentialité de valorisation en nutraceutique et en cosmeceutique ». En 2017, elle a débuté sa thèse « Etude phytochimique des espèces végétales issues de la cosmétopée de la Nouvelle-Calédonie ».

Subama Mapou a créé la société **Gardenia Cosmétique** pour valoriser les savoirs traditionnels en cosmétiques et en compléments alimentaires. Elle est également co-fondatrice de **l'Institut Kanak des Plantes, de l'Artisanat et des Langues Autochtones (IKAPALA)**, un réseau d'acteurs investis pour revaloriser et protéger les savoirs kanaks.



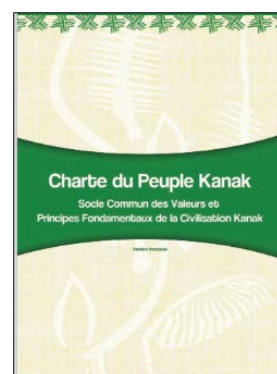
*Subama Mapou, portée par son père à côté de son arrière-grand-père à la Tribu d'Unia, Commune de Yaté, Aire Drubea, en 1988*

Contact : Subama Mapou - [subama.mapou@gmail.com](mailto:subama.mapou@gmail.com) Téléphone : +687 708484

## La biodiversité majeure de la Nouvelle-Calédonie et le peuple Kanak

Le préambule de la **Charte du peuple Kanak** énonce que « *les populations mélanésiennes, comme les autres peuples autochtones dans le monde, ont une vision du cosmos, un rapport à l'espace, une organisation sociale et une pratique coutumière qui tendent à une recherche permanente d'équilibre et d'harmonie* ».

C'est une vision que les peuples autochtones transmettent de générations en générations et qui leur donne des capacités d'adaptation et de résilience dont témoigne la société kanake en Nouvelle-Calédonie.



**Les Kanaks sont présents en Nouvelle-Calédonie depuis 4000 ans**, ce dont attestent les traces archéologiques. L'enrichissement culturel, associé à l'histoire du territoire, se décline aujourd'hui en 8 aires coutumières avec 28 langues autochtones.



La Nouvelle-Calédonie possède une flore très riche dont le taux d'endémisme des végétaux est de 76%. Les forêts présentent de nombreux groupes taxonomiques uniques qui alimentent les connaissances empiriques locales des usages à base de plantes. **Sa faune et sa flore la placent au troisième rang mondial, attirant l'attention des chercheurs du monde entier.**

L'arbre symbole de la Nouvelle Calédonie, l'*Araucaria columnaris* (pin colonnaire) est l'une des 13 espèces d'Araucarias endémiques à la Nouvelle Calédonie (alors qu'il en existe 19 espèces répertoriées sur toute la planète). Dans la culture kanake, cet arbre symbolise l'homme, appelé « ééré » en langue vernaculaire Vuunya. Le Grand Kaori (autre espèce de conifère) situé au parc provincial de la Rivière Bleue, sur le territoire de la Commune de Yaté, et qui est âgé de plus de 1000 ans, symbolise la femme dans la culture kanake, appelé « préou » en langue vernaculaire Vuunya.



## Exemples de biopiraterie en Nouvelle-Calédonie

Les communautés autochtones, qui vivent particulièrement proches de leur environnement, ont développé des connaissances très fines sur la biodiversité qui les entoure. Ces savoirs sont fortement recherchés par le monde de la recherche ou des acteurs économiques pour les valoriser. **On parle de biopiraterie quand ces acteurs s'approprient ces savoirs, sans le consentement des communautés et sans partage des bénéfices réalisés grâce leur utilisation.**

### *Des études sur les plantes médicinales de Nouvelle-Calédonie sans restitution aux détenteurs de savoirs traditionnels mobilisés*

Dans les années 1960-70, des études sur la biodiversité de Nouvelle-Calédonie et les savoirs traditionnels associés sont réalisées par l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM, aujourd'hui Institut de Recherche pour le Développement, par T. Sévenet, J. Pusset, D. Bourret, P. Potier (1965-1975) et par l'Institut de Chimie des Substances Naturelles (ICSN/CNRS) (T. Sévenet et P. Potier 1967-1979).

Après 25 ans de recherche, 250 publications et une vingtaine de thèses doctorales, aucune restitution n'a été faite auprès des détenteurs des savoirs autochtones. Il a été établi environ 1170 fiches sur les plantes médicinales, réalisées en grande partie par D. Bourret.

Depuis 2016, une convention de restitution a été signée entre l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Agence pour le Développement de la Culture Kanak (ADCK) et le Sénat Coutumier. Pourtant, aujourd'hui, le Sénat Coutumier n'est toujours pas intégré dans les échanges entre l'ADCK et l'IRD sur les consultations de ces 1170 fiches sur les plantes médicinales.

### *Le cas du Faux-tabac*

Dans les années 1990, des chercheurs ont mené des enquêtes ethnobotaniques auprès des communautés autochtones kanakes sur la Ciguatéra, une intoxication alimentaire liée à l'ingestion de poisson contaminé. Ces enquêtes ont permis d'identifier plus d'une centaine de remèdes traditionnels et plusieurs plantes, notamment *Argusia Argentea*, appelée également «Faux-tabac».

Or, le consentement des personnes ayant communiqué leurs savoirs traditionnels n'a pas été recueilli. Aucun des participants autochtones ni aucune organisation représentative n'ont été informés et associés au dépôt de la demande de brevet de l'Institut de Recherche pour le Développement et l'Institut Louis Malardé. La demande de brevet, portant sur l'usage de l'acide rosmarinique issu de la plante Faux-tabac pour le traitement de la Ciguatéra, violait donc les droits des Kanak et ne respectait pas les critères de brevetabilité.

En 2016, cette demande de brevet a été définitivement abandonnée par les deux instituts suite à plusieurs avis négatifs des organismes de propriété intellectuelle chargés en charge du dossier, en particulier sur l'absence de nouveauté et d'activité inventive de l'innovation revendiquée.

## Mise en place de bonnes pratiques en Nouvelle-Calédonie

### *Une thèse de doctorat s'appuyant sur les savoirs traditionnels kanaks dans le respect des droits des peuples autochtones*

Le projet de recherche de Subama Mapou « Etude phytochimique des espèces végétales issues de la cosmétopée de la Nouvelle-Calédonie » s'intéresse à la correspondance entre les valeurs culturelles et les données scientifiques.



*Parmi les partenaires du projet figurent l'Institut des Sciences Exactes et Appliquées de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, l'Institut des Sciences Moléculaires de l'Université de Marseille, la Province Sud, le Sénat Coutumier de la Nouvelle Calédonie, l'Herbier de Nouméa (IRD), le Laboratoire d'analyses LAMA (IRD, Nouméa) et la Fondation Vale.*

Les objectifs de ce travail de thèse sont :

- de réaliser un recensement de la cosmétopée de la Nouvelle-Calédonie à partir d'enquêtes ethnobotaniques actualisées, en tenant compte des personnes ressources mais également des caractéristiques historiques des sites d'études ;
- de comparer les techniques d'extraction traditionnelles aux techniques conventionnelles (hydro-distillation, solvants) ;
- d'apporter des éléments de valorisation des savoirs et savoir-faire traditionnels ;
- de proposer des recommandations en vue d'une gestion durable des plantes et des valorisations innovantes des plantes actives en cosmétopée.

Cette recherche permet de compléter les résultats d'études réalisées jusqu'ici (Dubois et Dubois, 1971, Bourret, 1981, Cardineau, 2010). Elle s'inscrit surtout dans une démarche alternative à la majorité des recherches menées auparavant qui mobilisent des savoirs traditionnels. En effet, les données scientifiques recueillies lors de des études précédentes n'impliquaient pas de droit de regard des personnes ressources. Or, depuis, la **Convention sur la Diversité Biologique** (1992) et le **Protocole de Nagoya** (entré en vigueur en 2014) posent le principe du consentement préalable, libre et éclairé des communautés concernées et du partage des bénéfices en cas d'utilisation des savoirs traditionnels.



Pour Subama Mapou, créer une synergie entre les détenteurs des savoirs traditionnels et les laboratoires de recherche est fondamental pour la mise en place d'une gestion cohérente et durable des ressources naturelles. Cela passe par la mise en œuvre et le respect de ces droits reconnus aux détenteurs des savoirs traditionnels. Afin de réaliser les enquêtes ethnobotaniques dans le respect des

droits des peuples autochtones, Subama Mapou a ainsi élaboré un **document de consentement préalable à la collecte des savoirs locaux**. Ce document a reçu l'aval du Sénat Coutumier, l'instance représentative des intérêts kanaks au niveau du territoire de la Nouvelle Calédonie.



Suite au recensement des plantes à usage cosmétique, 109 plantes ont été identifiées, collectées et référencées dans un herbier après avoir obtenu les autorisations de collecte. Plus de 200 extraits bruts ont été préparés selon les méthodes traditionnelles versus les méthodes conventionnelles. Ces extraits sont actuellement en cours d'évaluation pour leur activité biologique à visée cosmétique. Ces tests reposent sur des analyses in vitro d'activité anti-oxydante et antienzymes agissant sur le vieillissement de la peau.

Les premiers résultats démontrent que l'extrait réalisé selon la méthode traditionnelle présente une efficacité très forte avec un taux de pouvoir antioxydant de piégeage des radicaux libres entre 90 et 100%, pour 29 extraits sur les 49 extraits testés. Par exemple, pour le kaori géant, l'extrait de résine obtenu selon la méthode traditionnelle présente une activité antioxydante à 94% alors qu'avec l'extrait de résine obtenu selon l'extraction solvant hydro-éthanolique (70%) ce taux n'est que de 17,21% et de 0% pour l'extrait obtenu par hydro-distillation et par solvant cyclohexane.

Alors que les savoirs autochtones souvent perçus comme de moindre importance par rapport aux savoirs portés par des 'scientifiques' et qu'on a tendance à exclure les savoirs traditionnels des sciences dites « dures », on voit bien ici, la **pertinence des méthodes traditionnelles dans l'utilisation cosmétique des plantes** en question dans cette recherche. **Les travaux de recherche interrogent donc aussi la place accordée aux savoirs des peuples qui sont en plus trop souvent considérés comme librement appropriables.** Ces premières analyses devront être complétées par des tests sur culture cellulaire. Les extraits les plus actifs donneront lieu à une étude plus poussée afin de rechercher la ou les molécule(s) active(s) et de les caractériser.

Subama Mapou met également en place un travail important pour **valoriser à leur juste valeur les personnes ressources des enquêtes ethnobotaniques**. Dans le cadre de la présentation lors d'un colloque organisé par le Réseau de recherche des universités du Pacifique insulaire (PIURN) des premiers résultats de ces travaux de recherche, **les 61 personnes ressources des enquêtes ethnobotaniques ont été citées en co-auteurs**. Elles seront en outre associées à la publication scientifique sur l'étude réalisée sur la cosmétopée de Nouvelle-Calédonie. Une restitution des travaux de recherche auprès de l'ensemble des personnes ressources et des partenaires est prévue avant la soutenance de thèse.

## *Le projet Gardenia Cosmétique : vers une valorisation des savoirs kanaks sur la biodiversité impliquant les détenteurs de ces savoirs*

L'objectif de Subama Mapou est que les connaissances acquises dans le cadre de sa thèse puissent déboucher sur une commercialisation de produits issus de la biodiversité et des savoirs traditionnels. Elle espère donc que ces recherches pourront faire l'objet d'exploitation de nouvelles filières d'ingrédients naturels et de formulations de cosmétiques innovantes qui viendront étoffer le panel de produits fabriqués localement. Selon elle, il s'agit de domaine d'activité très porteur en termes de création d'emplois au niveau artisanal et industriel.



La société créée, **Gardenia Cosmétique**, permettra donc de **contribuer au développement de la Nouvelle-Calédonie dans le respect des droits des peuples autochtones** et également à travers un procédé innovant en éco-extraction. Cette initiative a d'ailleurs été primée pour le projet de création de start-up du concours des Assises des Outre-Mer en 2018.

**Des pépinières de proximité pourront se mettre en place au sein des tribus pour garantir l'approvisionnement de l'entreprise.** En créant des sources de revenus au sein des tribus, Gardenia Cosmétique, entend participer au développement économique de manière durable et faire du commerce éco-responsable ainsi que de l'agriculture biologique. La formation des jeunes pour permettre l'embauche se fera par le biais de l'institut IKAPALA et des organismes de recherche partenaires du projet. Ce partenariat permettra de développer des filières en cosmétique, en nutraceutique et en pharmacopée traditionnelle sur les aires coutumières profitant au plus grand nombre.

## *IKAPALA, un réseau d'acteurs investis pour revaloriser et protéger les savoirs kanaks*



En 2017, Subama Mapou a co-fondé, avec des associations culturelles de femmes, de jeunes et de coutumiers de Pouébo, Canala, Touho et Yaté, **l'Institut Kanak des Plantes, de l'Artisanat et des Langues Autochtones (IKAPALA)**.

Cette association a pour objectifs :

- de créer des jardins botaniques et de faire un recensement des pratiques traditionnelles ;
- de promouvoir l'ethnopharmacologie, l'ethnobotanique ainsi que la culture et les pratiques traditionnelles ;
- de protéger et de défendre, y compris devant les juridictions nationales et internationales, le patrimoine immatériel et matériel du peuple Kanak et en particulier celui lié aux plantes, espaces littoraux marins et animaux totémiques ;
- de faire respecter le protocole de Nagoya, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Charte du peuple Kanak.

Aujourd'hui, une trentaine d'associations des huit aires coutumières font partie d'IKAPALA.

IKAPALA joue un rôle de consultant entre les organismes étatiques, les organismes scientifiques et les détenteurs des connaissances traditionnelles. L'institut organise des colloques, conférences et ateliers sur le plan local et sur le plan international. L'institut IKAPALA a par exemple participé à la semaine de l'autochtonie organisée par le Sénat Coutumier en août 2018. En octobre dernier, IKAPALA a co-organisé, avec le comité Rhéébù Nùù, un congrès international intitulé "Pharmacopée, cosmétopée, alimentaire, artisanat, langues et cultures autochtones" permettant d'échanger sur les problématiques autour de la valorisation, transmission et protection des savoirs autochtones sur les plantes.



IKAPALA permet ainsi de **mettre en réseau des acteurs investis pour promouvoir et protéger les savoirs traditionnels kanaks sur la biodiversité** et pour plaider pour un rapport entre les détenteurs de ces savoirs et des tiers (chercheurs, entreprises...) qui soit respectueux des droits des peuples autochtones.

